**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**Arrondissement de SELESTAT**

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

# Commune de CHATENOIS

## Extrait du procès-verbal
## des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Amandine MARTIN,
M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Patrick DELSART
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Eric BRUSNTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

**Absents :**

## 13.Divers

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

### 13.1. AFUA ISENFELD – Paiement de la taxe foncière 2023 par la commune

**DELIBERATION 14092023/17**

Par délibération du 24 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition gratuite des voiries, réseaux secs et humides, et espaces verts de l'AFUA ISENFELD et leur intégration au domaine public communal.
Les parcelles concernées par cette demande sont les suivantes :

- Section 22, n°380/28 - d'une contenance de 6a03ca
- Section 22, n°417/28 – d'une contenance de 32a10ca
- Section 22 n°421/28 – d'une contenance de 52ca

Par conséquent, la taxe foncière de l'année 2023 sera prise en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** que la taxe foncière de l'AFUA ISENFELD d'une somme de 299 € pour l'année 2023 sera prise en charge par la Commune de Châtenois,
**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les opérations comptables s'y rapportant

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (M. SIGRIST, M. WACHBAR, M. ELSAESSER ne prennent pas part au vote)

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean LACHMANN
Le secrétaire de séance,